



LES MOYENS D'ALERTE

Le Maire a la responsabilité d'informer et d'alerter la population par tous les moyens.

Par l'ensemble mobile d'alerte

La commune pourra diffuser le signal d'alerte et les consignes dans les secteurs concernés par un véhicule équipé de haut-parleurs.



Par le téléphone

En cas d'alerte, il se peut que les personnes à mobilité réduite ou isolées reçoivent un appel téléphonique. Pour informer ces personnes, les consignes de sécurité pourront leur être énumérées.



Par la radio

Écoutez la radio. Vous aurez des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation, les consignes à respecter.



France Bleu Hérault sur 100,6 MHz et 101,1 MHz

Les autres moyens d'information

Porte-à-porte, cloche de l'église, sites Internet, ...



POUR EN SAVOIR PLUS

Mairie de Saint-Mathieu-de-Trévières

place de l'Hôtel de Ville
34 270 Saint-Mathieu-de-Trévières
04 67 55 20 28
www.ville-saint-mathieu-de-treviers.fr

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

20 avenue de Ségur
75302 Paris cedex 07
01 42 19 20 21
www.developpement-durable.gouv.fr

DDTM 34 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

520 allée Henri II de Montmorency
34 064 Montpellier cedex 2
04 34 46 60 00
www.herault.equipement.gouv.fr

Météo France

0 892 680 230 (prévisions pour le Gard)
(0,34 € la minute)
36 15 Météo
france.meteofrance.com

DREAL Languedoc-Roussillon - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

520 allée Henri II de Montmorency
34 064 Montpellier cedex 2
04 34 46 64 00
www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Vigilance météo

france.meteofrance.com/vigilance

Vigilance crues

www.vigicrues.gouv.fr

Sites Internet

www.prim.net

→ Portail de Prévention des Risques Majeurs

www.irma-grenoble.fr

→ Institut des Risques MAjeurs

Préfecture de l'Hérault

34 place des Martyrs de la Résistance
34 062 Montpellier
04 67 61 61 61
www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES
MAJEURS



SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS



NUMEROS D'URGENCE



Sapeurs pompiers

18



SAMU

15



Police

17



N° d'urgence européen

112 (téléphones portables)



ERDF (sécurité dépannage)

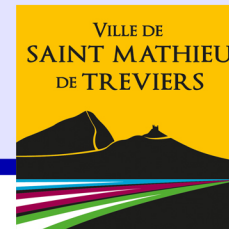
0 810 333 034



GRDF (sécurité dépannage)

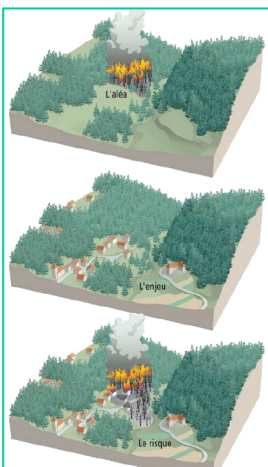
0 800 473 333

LES RISQUES A SAINT-MATHIEU-DE-TREVIER



Qu'est ce que le risque inondation ?

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités. Il s'agit soit d'une formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes, soit du ruissellement pluvial urbain.

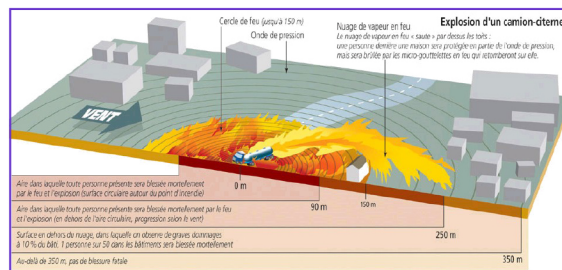


Qu'est ce que le risque feu de forêt ?

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un **hectare d'un seul tenant** et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. En plus des forêts au sens strict, les incendies concernent des formations subforestières de petite taille : la garrigue, formation plutôt ouverte sur sol calcaire. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

Qu'est ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque **TMD**, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière. Les conséquences possibles d'un accident de TMD sont l'explosion, l'incendie et/ou le dégagement d'un nuage toxique.



LES CONDUITES A TENIR

INONDATION



Fermer portes et fenêtres



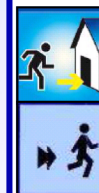
Couper l'eau, le gaz et l'électricité



Monter à l'étage

N'ÉVACUER QUE SI VOUS EN AVEZ REÇU L'ORDRE OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

FEU DE FORÊT



Se mettre à l'abri

Ou

Fuir dos au vent si vous ne pouvez pas vous mettre à l'abri



Fermer portes et fenêtres



Alertez les services de secours

N'ÉVACUER QUE SI VOUS EN AVEZ REÇU L'ORDRE OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

TMD*



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermer portes et fenêtres



Appeler les services de secours

N'ÉVACUER QUE SI VOUS EN AVEZ REÇU L'ORDRE OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

*Transport de Matières Dangereuses